

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-155

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 4 avril 2025	Délibération
	Direction du Foncier	N° 2025-155

**BEGLES - Acquisition auprès de la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole d'un
immeuble situé 504bis route de Toulouse - Parcelle cadastrée BC 168 - Décision -
Autorisation**

Madame Andréea KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Parmi ses divers domaines d'intervention, Bordeaux Métropole exerce entre autres la compétence Transports et Déplacements, laquelle se traduit notamment par la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.

Dans ce cadre, le conseil de Bordeaux Métropole a approuvé par délibération n°2016-156 du 25/03/2016 le dossier de réalisation de la ZAC Route de Toulouse à Bègles et Villenave d'Ornon et a désigné comme concessionnaire de cette opération d'aménagement la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole qui bénéficie pour ce projet de l'exercice du droit de préemption.

Par ailleurs, le conseil de Bordeaux Métropole a approuvé par délibération n°2022-204 du 25/03/2022 la création d'un giratoire en lieu et place du carrefour entre les rues Alexis Labro à Bègles et l'avenue Edouard Bourlaux à Villenave d'Ornon, dans le cadre de l'aménagement de la route de Toulouse.

Par décision n°2024-005 du 24/10/2024, la SPL la Fabrique de Bordeaux Métropole, en sa qualité de titulaire du droit de préemption délégué par Bordeaux Métropole, a décidé d'exercer ce droit à l'occasion de la vente du bien cadastré BC 168 situé à l'angle de la route de Toulouse et de la rue Alexis Labro à Bègles.

La SPL Fabrique de Bordeaux Métropole a ainsi acquis par acte notarié en date du 21/01/2025 la parcelle bâtie cadastrée BC 168 d'une contenance de 209 m2, située à Bègles au prix de 340 000 € HT, en vue de sa cession ultérieure à Bordeaux Métropole et ce, afin de réaliser les travaux d'aménagement du giratoire.

Aujourd'hui, Bordeaux Métropole doit donc acquérir la parcelle précitée au prix de 340 000 € HT, prix qui n'est pas supérieur à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat n°2024-33039-68833 du 09/10/2024, augmenté de l'ensemble des frais y afférents, dont le montant sera arrêté définitivement lors de la réitération par acte authentique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-37,
VU la délibération métropolitaine n°2016-156 du 25/03/2016,
VU la délibération métropolitaine n°2022-204 du 25/03/2022,
VU la décision n°2024-005 de la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole du 24/10/2024,
VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° n°2024-33039-68833 du 09/10/2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que l'acquisition par Bordeaux Métropole de la parcelle bâtie cadastrée BC 168 située à Bègles est indispensable afin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement de voirie projetés,

DECIDE

Article 1 : d'acquérir la parcelle bâtie cadastrée BC 168 d'une contenance de 209 m2, située 504bis route de Toulouse à Bègles, au prix de 340 000 € HT, prix qui n'est pas supérieur à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat n°2024-33039-68833 du 09/10/2024, augmenté de l'ensemble des frais y afférents dont le montant sera arrêté définitivement lors de la réitération par acte authentique, étant précisé que cette opération se réalisera hors champ d'application de la TVA immobilière, en application de l'article 261-5. 2° du code général des impôts,

Article 2 : d'imputer la dépense provenant de cette acquisition au chapitre 21, compte 2115, fonction 734 du budget principal de l'exercice en cours,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique et tous documents afférents à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,